

Comment pouvez-vous agir ?

En tant que propriétaire possédant une parcelle au sein d'un site Natura 2000, vous pouvez agir de différentes manières. Vous avez la possibilité de simplement prendre en compte les enjeux qui concernent votre parcelle en mettant en place des « bonnes pratiques » ou bien aller plus loin en contractualisant avec Natura 2000.

En quoi consiste la contractualisation ?

Signer un contrat vous permet de mettre en place des actions concrètes en faveur de Natura 2000. En contrepartie, vous bénéficiez d'une subvention couvrant jusqu'à 100 % des dépenses ou du manque à gagner occasionnés par ces actions.

Exemples de contrats :

- Sur une parcelle de bois possédant des arbres répondant à certains critères (gros diamètres, marques de vieillissement, etc.), il est possible de signer un contrat en faveur des arbres sénescents. L'objectif de cette action est de conserver certains de ces arbres indispensables à la survie d'espèces visées par Natura 2000.

- Sur une parcelle humide, il est possible de mettre en place des actions de débroussaillage et/ou d'entretien (pâturage, fauche, etc.) afin d'empêcher sa disparition ainsi que celle des espèces animales et végétales associées.



Action de débroussaillage

Que vous souhaitiez mettre en place des actions, prendre simplement connaissance des enjeux concernant votre parcelle ou obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la personne en charge du programme Natura 2000 à la Communauté de communes de Puisaye-Forterre. Ses missions sont notamment de veiller à la pertinence des projets vis-à-vis des enjeux Natura 2000 du site et, pour les projets retenus, d'accompagner administrativement et techniquement leur réalisation.

Votre contact :

Communauté de communes de Puisaye-Forterre
Chargé de mission Natura 2000
Rue Raymond Ledroit
89170 Saint-fargeau

Tél : 03-86-74-19-19
Mail : natura2000@cc-puisayeforterre.fr
Site internet dédié : <http://puisaye.n2000.fr>



Crédits photographiques :

C. Auvert (CBNPB), C. Foutel, C. Lemoine (Communauté de communes de Puisaye-Forterre), M. Jouve (CENB), N. Peretti (Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais)

Sources cartographiques :
IGN© - Dreal Bourgogne
Reproduction interdite

Impression : Solidarprint Bléneau
Ne pas jeter sur la voie publique

Réalisé avec le soutien financier de :



**Propriétaires
de Puisaye-Forterre
en Natura 2000
engagez-vous
pour préserver
votre patrimoine naturel**



Qu'est ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen de sites ayant pour objectif la préservation des espèces et des milieux naturels les plus rares et menacés de notre continent.

En France, ces sites sont le plus souvent portés par une collectivité ou un groupement de collectivités. C'est le cas de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre qui porte un site, réparti en plusieurs entités, sur son territoire.

La Communauté de communes a pour mission de favoriser sur ce site l'émergence de projets favorables aux milieux naturels et espèces sauvages visés par le programme Natura 2000, tout en prenant en compte les activités socio-économiques locales.



La réglementation sur un site Natura 2000

Il n'existe aucune réglementation spécifique à Natura 2000 et donc aucune interdiction de principe.

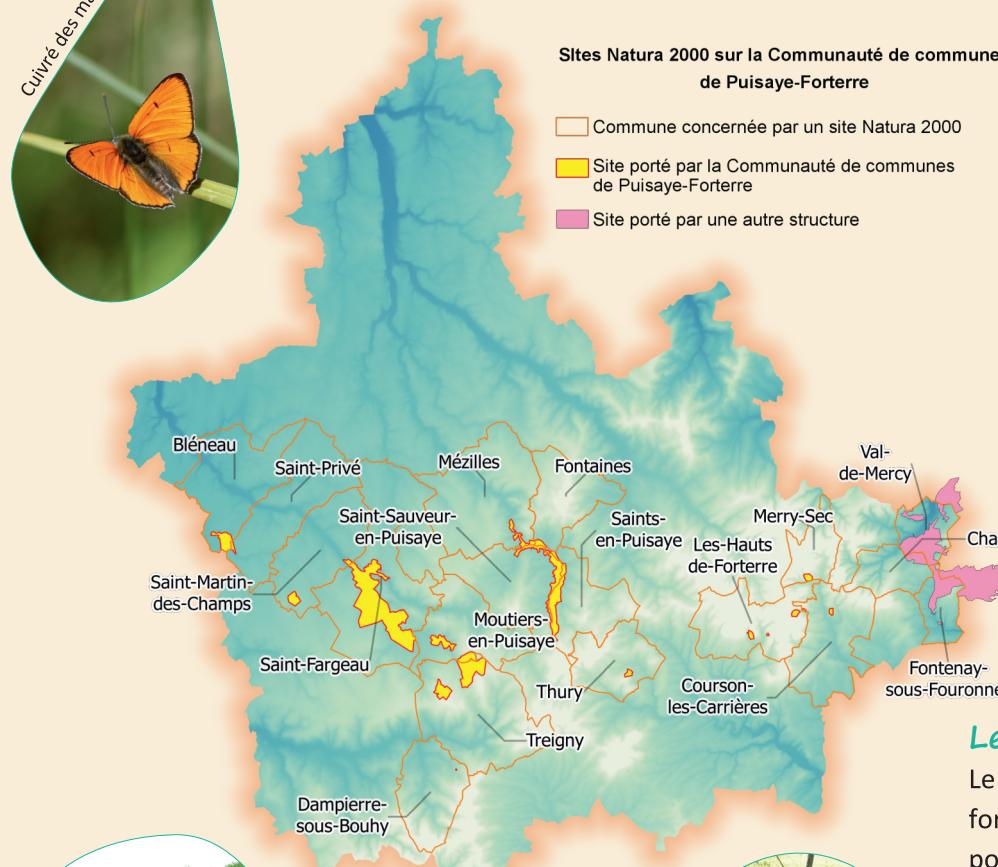
Pour certains projets (définis par arrêtés), il peut être demandé au porteur de projet de prendre en compte les enjeux du site Natura 2000 concerné via une évaluation des incidences.

La mise en oeuvre de la gestion et de la protection des sites s'appuie exclusivement sur le volontariat des propriétaires et ayants droit concernés.

Les principaux enjeux sur la Communauté de communes de Puisaye-Forterre



Superficie en Natura 2000 : 3 258 ha (2% du territoire)



Les autres espèces

Les sites Natura 2000 visent également d'autres espèces en Puisaye-Forterre parmi lesquelles on peut citer : la Mulette épaisse, le Triton crêté ou encore le Cuivré des marais.



Les milieux humides

Ces milieux sont présents sous différentes formes sur le territoire : prairies, landes, forêts, marais ou encore tourbières. Ils possèdent chacun un rôle essentiel dans la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau. Certains possèdent également une biodiversité remarquable mais sont devenus rares et menacés.



Les chauves-souris

Le territoire possède des enjeux très forts (nationaux et internationaux) pour ce groupe de petits mammifères et plus particulièrement sur certaines des espèces les plus menacées.

